

PV n° 1 du 5 juillet 2022

L'OFFICIEL LOTOIS

**DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL – LIGUE D'OCCITANIE - FFF
715, Côte des Ormeaux – BP 21 – 46001 – CAHORS Cedex 9**



SECRETARIAT

**OUVERTURE : lundi, mardi, jeudi et vendredi
9 h 15 - 11 h 45 et 13 h 30 - 16 h 30**



05 65 35 68 10



secretariat@district-foot-lot.fff.fr



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Saison 2021-2022

PV N°4

Réunion du 20/06/2022 à 20 h 30

Présents :

✓ RAYNAL Marie Laure
✓ LOUIS Dominique ✓ LAPLACE Daniel ✓ FAGES Roger
✓ GOUSSET Patrick ✓ NAVARRE Robert

Excusé :

✓ SOURZAT Daniel

Ordre du jour :

Étude de la situation des clubs au 18/06/2022
Validation changement de club

Les présentes décisions ci-dessous figurant dans l'ensemble de ce procès-verbal sont susceptibles d'appel (conformément à l'article 8 du Statut de l'Arbitrage) devant la Commission Départementale d'Appel du District du Lot de Football, dans les conditions de forme et de délai prévues par l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

CLUBS EN INFRACTION AVEC LE STATUT DE L'ARBITRAGE A LA DATE DU 18 juin 2022 (Articles 26 et 48 du Statut de l'Arbitrage).

Les sanctions sont appliquées en regard des articles 41, 46, 47, 48 et 49 des statuts de l'arbitrage.

Sanctions financières :

D1 :

120 € multiplié par le nombre d'arbitres manquant, et multiplié par le nombre d'année d'infraction (limité à 4)

D2, D3, D4, Féminins régionaux et clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes

50 € multiplié par le nombre d'arbitres manquant, et, multiplié par le nombre d'année d'infraction (**limité à 4**).

L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 mars 2022. Au 18 juin 2022, les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement.

Sanctions sportives :

La sanction de réduction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à l'équipe la plus élevée hiérarchiquement. La sanction de non accession ne s'applique qu'à une équipe du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée.

1^{ère} année d'infraction : moins 2 mutés

2^{ème} année d'infraction : moins 4 mutés

3^{ème} année d'infraction : moins 6 mutés.

De plus, le club en infraction pour la 3^{ème} année ne peut pas accéder à la division supérieure même s'il y a gagné sa place.

La Commission valide la liste ci-dessous :

Clubs de D1 : obligation 2 arbitres

- **Ent Ségala Foot (548248)**
Nombre d'arbitre dans le club : 1
Manque 1 arbitre
2^{ème} année d'infraction / amende financière 240 € / amende sportive -4 mutés
- **Ent Cajarc Cenenvières Foot (548858)**
Nombre d'arbitre dans le club : 0
Manque 2 arbitres
3^{ème} année d'infraction / amende financière 720 € / amende sportive -6 mutés / pas d'accession
- **Haut Célé FC (582418)**
Nombre d'arbitre dans le club : 1
Manque 1 arbitre
1^{ère} année d'infraction / amende financière 120 € / amende sportive – 2 mutés
- **Valroc (542831)**
Nombre d'arbitre dans le club : 2
1^{ère} année d'infraction / amende financière 240 € / amende sportive – 2 mutés
Nombre de matchs effectués par les 2 arbitres du club insuffisants

Clubs de D2 : obligation 1 arbitre

- **Ent S de Saint Germain (521349)**
Nombre d'arbitre dans le club : 1
1^{ère} année d'infraction / amende financière 50 € / amende sportive -2 mutés
Nombre de matchs effectués, par l'arbitre du club, insuffisants
- **FC de Gréalou (533064)**
Nombre d'arbitre dans le club : 0
Manque 1 arbitre
Au-delà de la 4^{ème} année d'infraction / amende financière 200 € / amende sportive -6 mutés / pas d'accession
- **FC du Haut Quercy (541254)**
Nombre d'arbitre dans le club : 0
Manque 1 arbitre
1^{ère} année d'infraction / amende financière 50 € / amende sportive -2 mutés
La licence de M AIDDOU Mohamed a été renouvelé après le 31/08/2021. Ce dernier ne peut donc être comptabilisé dans le contingent d'arbitre du club. Pas de match comptabilisé.

Clubs de D3 : obligation 1 arbitre

- **Cadets de l'Alzou Mayrinhacois (516970)**
Nombre d'arbitre dans le club : 0
1^{ère} année d'infraction / amende financière 50 € / amende sportive -2 mutés
M TEULET Christophe ne couvrira le club qu'à compter de la saison 2023-2024 conformément aux articles 31-32-33 des statuts de l'arbitrage, changement de club

- **Ent Cazillac Sarrazac (519734)**
 Nombre d'arbitre dans le club : 0
 Manque 1 arbitre
 1^{ère} année d'infraction / amende financière 50 € / amende sportive -2 mutés

- **US de St Paul de Loubressac (522106)**
 Nombre d'arbitre dans le club : 0
 Manque 1 arbitre
 1^{ère} année d'infraction / amende financière 50 € / amende sportive -2 mutés

- **Labathude FC (531282)**
 Nombre d'arbitre dans le club : 0
 Manque 1 arbitre
 Au-delà de la 4^{ème} année d'infraction / amende financière 200 € / amende sportive -6 mutés / pas d'accession

- **Thédirac FC (546315)**
 Nombre d'arbitre dans le club : 0
 Manque 1 arbitre
 2^{ème} année d'infraction / amende financière 100 € / amende sportive -4 mutés

- **Lapopie Olympique (580907)**
 Nombre d'arbitre dans le club : 0
 Manque 1 arbitre
 Au-delà de la 4^{ème} année d'infraction / amende financière 200 € / amende sportive -6 mutés / pas d'accession
 M AISSAOUI Lakhdar a renouvelé sa licence après le 31/08/2021
 Art 47 Alinéa 5 des statuts de l'arbitrage :
 [5. Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :
 a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison,
 b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.]

- **AS Livernon (552148)**
 Nombre d'arbitre dans le club : 0
 Manque 1 arbitre
 2^{ème} année d'infraction / amende financière 100 € / amende sportive -4 mutés.

- **AS St Matré le Boulvé (531283)**
 Nombre d'arbitre dans le club : 1
 1^{ère} année d'infraction / amende financière 50 € / amende sportive -2 mutés
 Nombre de matchs effectués, par l'arbitre du club, insuffisants.

- **US Payrignacoise (532290)**
 Nombre d'arbitre dans le club : 1
 4^{ème} année d'infraction / amende financière 200 € / amende sportive -6 mutés / pas d'accession
 Nombre de matchs effectués, par l'arbitre du club, insuffisants.

- **US Nozacoise (552062)**
 Nombre d'arbitre dans le club : 0
 Manque 1 arbitre
 3^{ème} année d'infraction / amende financière 150 € / amende sportive -6 mutés / pas d'accession.

Clubs de ligue : RAS - l'examen de leur situation est publié par la CRSA

Validation changement de club :

Monsieur MARGOTTAT Olivier couvre pour 2 saisons (2021-2022) et (2022-2023) le club de US PIBRACAISE (517036), son changement de club est motivé par des raisons professionnelles.
Il couvre également le club de Ent Souillac Lachapelle Gignac dans lequel il a pris une licence.

La Présidente de la CDSA

Marie-Laure Raynal

Marie Laure RAYNAL

COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS

R A P P E L

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CLUBS ET FICHE D'ENGAGEMENTS SENIORS 2022/2023 :

Les fiches ont été distribuées ou envoyées à tous les clubs et doivent être retournées au secretariat du District pour le **VENDREDI 15 JUILLET 2022.**

Nous informons également l'ensemble des clubs que les engagements doivent également être saisis dans FOOTCLUBS.

TIRAGE COUPE DU MIDI :

Le tirage de la Coupe du Midi aura lieu le **MARDI 19 JUILLET 2022 à 10 h 30** au Siège du District du Lot de Football. Les clubs engagés sont cordialement invités.

1^{er} tour : les 3 et 4 septembre 2022.

Liste des clubs engagés :

Merci aux clubs de vérifier leurs engagements (voir ci-dessous) :

Ligue : **6500 LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE**

District : **6506 DISTRICT LOT FOOTBALL**

Club	Equipe	Localité	Code	Compétition / Phase	Poule	Type
502046	Salviac 1 (CDF)	SALVIAC		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
514941	U.S. Puybrun Tauriac 1 (D2)	PUYBRUN		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
517796	Labast, Murat 1 (CDF)	LABASTIDE MURAT		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
521349	St Germain 1 (COSEN)	ST GERMAIN DU BEL AIR		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
522106	St Paul Loubr 1 (CDF)	ST PAUL DE LOUBRESSAC		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
525809	Cazals-Montcl 1 (CDF)	CAZALS		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
527945	Fons 1 (COSEN)	FONS		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
531265	Montcabrier 1 (CDF)	MONTCABRIER		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
533064	Grealou 1 (CDF)	GREALOU		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
533635	Cuzance 1 (COSEN)	CUZANCE		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
540626	Puyleveque Prayssac 1 (CDF)	PRAYSSAC		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
541254	Fchq 1 (CDF)	VAYRAC		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
541889	Figeac Capdenac Qfc 1 (AMC SEN)	FIGEAC		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
542831	Valroc Foot 1 (CDF)	MARTEL		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
542832	Causse Limargue Fc 1 (CDF)	THEGRA		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
542833	Bouriane F.C. 1 (AMI-SE)	LE VIGAN		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
542847	Biars Bretenoux F.C. 1 (AMI-SE)	BIARS SUR CERE		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
544816	St Cypr.-Montcuq 1 (CDF)	ST CYPRIEN		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
545076	Cahors F.C. 1 (AMI-SE)	CAHORS		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
545558	EIM 1 (COSEN)	LAMAGDELAINE		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
546115	Ef Foot Azur 1 (CDF)	BEDUER		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
547122	Lalbenque-Fon 1 (CDF)	LALBENQUE		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
548248	Ent. Segala F. 1 (CDF)	LATRONQUIERE		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
548858	Eccf 1 (D2)	CAJARC		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
549360	Crays/Catus3c 1 (CDF)	CATUS		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
550921	Begoux Arcambal 1 (COSEN)	CAHORS		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
552062	U.S. Nozacoise 1 (CDF)	ANGLARS NOZAC		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
552657	F.C. Causse Sud 46 1 (COSEN)	VARAIRE		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
553195	Ent E.S.L.G Souillac 1 (AMI-SE)	SOUILLAC		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
554299	Pradines Svd 1 (AMI-SE)	DOUELLE		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
581896	Elan Marivalois 1 (CDF)	LACAPELLE MARIVAL		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP
582418	Haut Cele F.C. 1 (CDF)	BAGNAC SUR CELE		Coupe D'Occitanie Seniors / Phase Districts	D	CP

NOMBRE TOTAL d'engagements pour le district : 32

COMPTE RENDU COMITE DIRECTEUR

Comité directeur du jeudi 23 juin 2022

Présents : Serge MARTIN, Claudine VERMANDE, Michel LASFARGUES, Didier CUNIAC, Marie Laure RAYNAL, Jean Luc BOYER, Marine GALTHIE, Jacques BARRE, Sabine COUDERC, Benoit DORIAN, Laurent IMPERIALE, Alain MAS, Philippe POLOMSKI, Pierre TERRE, Fanny VAYSSIERES.

Excusés : Yves ABITTEBOUL, Alain BEAUSOLEIL, Gilles ESTIVALS, Robin HINGRAND, Damien HUG, Aubert LAMBLIN, Robert NAVARRE, Franck PIGEON.

Assistent : Fabien VIDAL, Véronique CROS.

Approbation à l'unanimité des présents du Procès-verbal du Comité Directeur du 12 mai 2022 paru au PV n°41 du 24 mai 2022.

Informations Diverses :

L'Assemblée Générale de la Ligue a eu lieu le 25 juin 2022.

Coupe d'Occitanie :

. Concernant le règlement, dès le 1^{er} tour et jusqu'à la finale, il n'y aura pas de prolongations, mais directement les tirs aux buts.

. Il n'y aura pas d'entente avec l'Aveyron comme les années précédentes.

. Le tirage aura lieu au District, le mardi 18 juillet à 10 h 30.

Forfaits équipes de jeunes :

Dispositions financières (annexe 5) à compter de 2022/2023 :

Les forfaits dans les catégories de Très Jeunes et Jeunes jusqu'au U13 inclus, seront facturés, à compter de la saison 2022/2023 :

1^{er} forfait : 20 €,

2nd forfait 30 €,

3^{ème} forfait : 50 €.

Obligation Jeunes : amende par équipe manquante : 50 euros

Attention à la couverture des clubs par rapport au statut des Jeunes pour les accessions.

Divers :

Un petit rappel, il est important que les responsables des équipes jeunes et très jeunes soient identifiés, avec un numéro de téléphone, une adresse mail car il est parfois compliqué, pour ne pas dire impossible de contacter un dirigeant afin de prévenir d'un forfait ou de tout autre problème.

Concernant la catégorie des jeunes à 11, les clubs auront la possibilité d'utiliser 4 mutés au lieu de 6 dont un seul hors période.

Assurez-vous également que les boîtes mail du club soient vidées régulièrement et ainsi en capacité d'en recevoir d'autres. Toutes les informations officielles arrivent dans la boîte officielle du club (5.....@footoccitanie.fr).

L'Assemblée Générale du 11 juin dernier à Cuzance a validé la modification des championnats D2 à compter de la saison 2023/2024, à savoir : deux poules de 10.

Nous sommes toujours à la recherche d'un CTD DAP. Les candidats ont eu jusqu'au 11 juin dernier POUR postuler ; des entretiens sont prévus.

Dorian RAYNAL a postulé pour être apprenti BMF au sein du District du Lot de Football. Sa candidature a été validée par le Comité Directeur à l'unanimité des présents (Marie Laure Raynal n'ayant pas participé au vote).

Le District manque de visibilité, une communication plus importante s'impose. Aussi, Marie Laure Raynal, Claudine Vermande et Benoit Doriac ont reçu une agence de communication. Il nous est demandé de préciser nos souhaits et leurs fréquences dans le but d'établir un devis.

Deux priorités : s'adresser aux jeunes, évoquer les différentes pratiques. Il semble intéressant de partager les infos du District sur Instagram, Facebook, faire des mailings, des plaquettes (support papier).

La journée des Débutants n'ayant pu avoir lieu cette fin de saison (arrêté préfectoral pour cause de canicule), il est envisagé un rassemblement le 8 octobre prochain à Cahors Terre Rouge.

A compter de la saison 2022/2023, la Commission des Féminines travaillera en lien étroit avec la Commission des Jeunes.

La Coupe du Monde aura lieu à compter du 21 novembre 2022 au Qatar.

Statut de l'Arbitrage :

Marie Laure Raynal, Présidente de la Commission du Statut de l'Arbitrage, énumère les clubs en infraction (voir parution sur le site du District au 30 juin 2022).

Championnats 2022/2023 :

* Règlement des amendes :

Les clubs qui ne sont pas en règle financièrement avec le District au 30 juin 2022, sont priés de régulariser leur situation sous peine de ne pas être inscrits dans les championnats 2022/2023.

* Accession/rétrogradations fin 2021/2022 :

- Cahors FC 2 accède en R3,
- Causse Limargue, ECCF, PFFC descendent en D2,
- Saint Cyprien Montcuq et FCHQ accèdent à la D1,
- PFFC 2 et Causse Limargue 2 descendent en D3 ; Quercy Blanc et Lapopie sont rétrogradés en D4 (forfait lors de l'une des deux dernières journées) et sur les matchs retour,
- En D3, Mayrinhac, Capdenac et Saint Matre, premiers de leurs poules ne peuvent accéder en D2, n'étant pas en règle avec les obligations des jeunes. Le club de Cuzance classé deuxième pouvait prétendre à la montée, ce dernier n'étant pas également en règle avec les obligations des Jeunes, n'accède pas (Pierre Terre, membre du club de Cuzance n'assiste pas à la délibération concernant son club).

. Monteront en D2 : Saint Cyprien/Montcuq et Ent Foot Azur.

. Descendent en D4 : FCLF 3, Comiac, Figeac Capdenac 4.

- ELVL 2, Bégoux et Touzac accèdent en D3.

*Organisation des championnats séniors masculins :

Les matchs auront lieu le samedi à 20 heures ou le dimanche à 15 heures.

Concernant les changements de dates, l'accord du club adverse est obligatoire 10 jours avant (délai de rigueur) ; demande à faire dans Footclubs.

Lors de la dernière journée de championnat, toutes les rencontres devront avoir lieu en même temps, soit le dimanche à 15 heures.

*Organisation des championnats féminins :

Pour les féminines séniors : possibilité de jouer le dimanche à 15 heures ; à préciser lors des engagements.

Aucune U16, ne sera acceptée en senior et seulement 3 licenciées pourront être inscrites en U17 par feuille de match ; concernant la saison 2023/2024, une seule licenciée U17 sera acceptée.

Délégués :

Proposition pour la validation de 5 nouveaux délégués :

MM Philippe POLOMSKI, Pierre TERRE, Jean Paul CASTANET, Alexandre CHLAGOU et Jean Christophe MARZEK.

Le Comité Directeur vote pour avec deux abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est clôturée à 22 h 50.

Date du prochain Comité Directeur, le mercredi 17 août 2022.

Le Président,
S. MARTIN

La Secrétaire Générale,
C. VERMANDE

INFORMATIONS GENERALES

RAPPEL - SOMMES DUES PAR LES CLUBS :

Vous pouvez dès à présent consulter l'état financier de votre compte club en allant sur Footclub : MENU – ORGANISATION – ETAT du COMPTE et en cliquant sur DISTRICT LOT FOOTBAL de la saison en cours.

Attention : les clubs qui ne seraient pas en règle financièrement avec le District au 30 juin 2022, sont priés de régulariser leur situation sous peine de ne pas être inscrits dans les championnats 2022/2023.